

# PAYS DE SAVOIE

SAVOIE

## Train : les usagers de la ligne TER 53 sont à saturation

Depuis la rentrée scolaire, les usagers de la desserte TER 53 Chambéry-Modane perdent patience et se sont réunis sous la forme d'un collectif pour porter leur voix auprès de la Région et de la SNCF, dans un contexte où des travaux sur la ligne sont engagés jusqu'à l'horizon 2026.

Sur la desserte locale Chambéry-Modane, en raison de travaux de maintenance et de modernisation de la ligne ferroviaire profitant des travaux du Lyon-Turin pour les années 2022 et 2023, et en attendant des travaux du TELT pour 2024 à 2025, les usagers saturent face au manque de régularité et de ponctualité des trains au quotidien.

Pour faire entendre les problèmes qu'ils rencontrent depuis plusieurs mois, ils se sont réunis sous la forme d'un collectif début septembre, pour porter leur voix auprès de la SNCF mais aussi de la Région. Entendu, le collectif a été invité le 27 septembre à une réunion qui s'est tenue à huis clos entre Emilie Bonnavard (députée de la Savoie) et Philippe Gamon (directeur des transports à la Région), accompagnés de plusieurs représentants de la SNCF. Réseau, pour trouver un accord et une solution pour les usagers qui subissent jusqu'à l'horizon 2026, les nombreuses perturbations générées par les travaux.

### Des rames retirées du service plus tôt que prévu

À l'issue de la réunion, la dé-



« Le TER 53 de 6 h 36 en départ de Chambéry est saturé et Saint-Jean-de-Maurienne et ne dispose pas d'assez de rames, à la différence du suivant, celui 7 h 36 », indique Géraldine Chaumaz, membre du collectif TER 53. Photo Le DL/C.S.

putée a fait un point sur la situation : « En février 2022, des rames Z2 ont dû être retirées du parc ferroviaire, car le service de droit du travail a détecté de l'amiante sur une certaine partie des trains. Ces rames devaient être supprimées en 2023, mais l'Agence régionale de santé (ARS) a souhaité appliquer le principe de précaution. De nombreux trains Z2 qui circulaient en Maurienne ont été sortis du parc du jour au lendemain », rapporte l'élu. Même si la Région avait anticipé une sortie de ces rames Z2 pour 2023, elle semble avoir été prise de court pour 2022.

Par conséquent, « il a fallu réagir vite », poursuit Emilie Bonnavard, pour « préserver avant tout les trains pendulaires (domicile-travail et scolaires), dans un contexte où les travaux sont indispensables pour assurer la sécurité des voyageurs ». La priorité de la Région est de se concentrer sur le maintien d'un service de qualité sur les plages horaires journalières sur lesquelles les trains sont plus sollicités, soit le matin et le soir. Aussi la plage horaire entre 11 h 15 et 16 heures a-t-elle été privilégiée pour effectuer les transports et faire circuler le fret. Mais même si la Région se

veut rassurer quant au maintien de la qualité du service de transport, les usagers perdent patience devant un amoncellement d'imprévus : « Souvent, nous avons des problèmes de retard ou des suppressions de trains à la dernière minute. C'est la double peine puisqu'en plus de payer un abonnement TER, nous sommes obligés de prendre notre véhicule et de payer l'autoroute », relate Géraldine Chaumaz, membre du collectif. Pour elle, comme pour d'autres usagers « la situation ne peut plus durer », puisqu'ils sont nombreux à venir de la Combe de Savoie et de la Porte

de Savoie pour travailler sur les communes mauriennes. Précisant que le manque d'information est préjudiciable pour les salariés mais aussi pour les scolaires, qui arrivent « régulièrement en retard », elle souligne en plus un manque de place à l'intérieur des rames sur le premier TER de 6 h 36, le plus fréquent. « À partir d'Aiguebelle jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne, les usagers voyagent debout. Nous sommes serrés, les étudiants voyagent debout ou assis sur leur valise, et cela pose des problèmes de sécurité dans les transports », conclut-elle.

Caroline STAFFE

CHAMBERY

## Une mobilisation pour soutenir les femmes iraniennes



Les hommes, aussi, font don d'une mèche de cheveux devant le portrait de Mahsa Amini. Photo Le DL/P.B.

Une centaine de personnes ont répondu, ce samedi 8 octobre, sur la place de l'hôtel de ville de Chambéry, à l'appel lancé par la Ligue des droits de l'Homme, Amnesty International et le Mouvement pour la paix, pour la défense des droits de femmes en Iran.

Gilles Renouard, responsable d'Amnesty International, explique : « C'est un témoignage de solidarité vis-à-vis des Iraniennes et Iraniens qui manifestent actuellement. Les droits des femmes régressent un peu partout dans le monde, y compris parfois dans les pays démocratiques et nous sommes enthousiasmés à l'idée que les Iraniennes se révoltent. Nous voulons leur témoigner notre solidarité. Nous sommes là pour dire que les droits humains sont indispensables dans toute société, quelle qu'elle soit ».

Mireille Bertho, présidente de la Ligue des droits de l'Homme, rappelle l'histoire de Mahsa Amini, cette jeune Iranienne de 22 ans interpellée par la police des mœurs pour une simple mèche de cheveux échappée de son foulard et décédée à la suite de cette interpellation.

### Des cheveux envoyés à l'ambassade d'Iran

Les manifestations qui s'ensuivent, réprimées violemment par les autorités iraniennes, auraient causé la mort de 92 personnes au cours de 15 derniers jours. En signe de soutien aux Iraniennes, les participantes et participants au rassemblement chambérien ont été invité(e)s à couper une mèche de leurs cheveux. Ces cheveux seront remis prochainement, à l'ambassade d'Iran à Paris.

Patrice BERTHAULT

## Des incohérences dans la solution de trains et de bus de substitution

Pour tenter de trouver des solutions d'organisation à la suite de la suppression imprévue des Z2 et la charge de travaux à effectuer pour sécuriser la ligne 53, la Région a affrété des bus. « Pour chaque train qui est supprimé entre 11 h 15 et 16 heures, nous avons affrété deux bus, dont un omnibus qui s'arrête à toutes les gares et un autre qui est direct, ce qui permet aux usagers de pouvoir circuler correctement », rappelle Emilie Bonnavard.

Or d'après le collectif, cette solution est contraignante, « puisqu'on paye tous les mois pour avoir un train et là, nous avons des bus qui font doubler notre temps de trajet. Par exemple, je mets 40 minutes en train entre Saint-Pierre-d'Albigny et Saint-Michel-de-Maurienne, et je mets une heure 30 en empruntant un bus. À cause de ça, je suis obligée d'adapter mes horaires de travail à la grille horaire des trains », précise Marilyn Faton, enseignante au lycée de la montagne à Saint-Michel-de-Maurienne. Commencant son enseignement à 13 heures le lundi, elle est obligée de prendre le train de 6 h 36 pour être à l'heure sur sa prise de poste,

mais surtout pour éviter de perdre trois heures par jour dans les transports en commun.

### Pas assez d'espace pour les vélos

Comme elle, un autre usager pointe le problème de l'écomobilité inhérent aux transports proposés. Alexandre Riot, agent de maîtrise chez Trimet, rapporte que dans le train de substitution qui a été mis en place sur la première plage horaire du matin et remplaçant le retrait d'un Z2, seuls deux rangées de vélos sont prévus à l'intérieur de la rame, tout en sachant

qu'ils sont une dizaine d'usagers à utiliser la combinaison vélo-train pour leur trajet domicile-travail. « Légalément dans ce train, on ne peut mettre que deux vélos. Le contrôleur en accepte plus car il est clément, mais cela pose des problèmes, bien entendu de sécurité, et ça sature la rame. C'est très paradoxal, sachant que le gouvernement nous pousse dans le sens de cette écomobilité », déclare Alexandre. Quant aux bus, ils ne sont pas prévus pour ce genre de pratique ni pour le transport des vélos...

C.S.

## Une nouvelle offre de trains prévue et des travaux jusqu'à l'horizon 2026

« Nous avons une série de travaux importants sur la ligne qui impactent le service, mais pas que. D'un côté, il y a les travaux de modernisation et de l'autre, le chantier du Lyon-Turin. En plus de cela, nous avons un problème sur une partie du matériel roulant de la Région que sont les rames Z2 », liste Emilie Bonnavard. Selon la députée, il n'est pas dans l'intérêt de la SNCF de supprimer des trains puisqu'elle gagne de l'argent en vendant des sillons : il s'agirait plutôt de maintenir le trafic ferroviaire et d'offrir une ligne sécuritaire aux voyageurs, afin de la faire monter en puissance. Même si des usagers semblent s'inquiéter de l'appauvrissement du service TER depuis ces dix dernières années, comme le rappelle Géraldine Chaumaz, la députée souligne que la SNCF investit 70 millions d'euros dans la



Trois années de travaux sont nécessaires pour que la ligne 53 puisse être performante en termes de transport de voyageurs. Photo Le DL/Caroline STAFFE

restructuration de la ligne 53 entre Saint-Pierre-d'Albigny et Modane, dans l'intérêt du voyageur. Pour tenter de juguler la tension qui va s'exercer pendant encore un an et demi, l'élu précise que la Région est engagée à hauteur de 329 mil-

lions d'euros pour l'achat de 32 rames, afin d'optimiser son offre de service de transport : « 19 rames Régio 2N à deux niveaux sont prévues pour remplacer les nombreux Z2 qui ont été supprimés. Nous aurons aussi dix rames Régios pour le Léman Ex-

press et trois rames Régios à hydrogène. En revanche, il est vrai que pendant un an et demi, il y a un problème en termes de capacité », concède Emilie Bonnavard. Avec la suppression de quatre à six trains en 2022, ramenée à trois voire cinq en 2023, la Région reste positive, car « les travaux de réfection de la ligne impacteront moins en 2023 le trafic voyageur, puisque seules 16 semaines de fermeture entre 11 h 15 et 16 heures sont à prévoir, contre 23 en 2022 », précise la députée. Ajoutant qu'en 2024, 44 kilomètres de renouvellement de ligne entre Saint-Pierre-d'Albigny et Modane seront effectués, l'élu tient à souligner que trois années seront nécessaires (2024, 2025, 2026) pour réaffirmer l'intégralité des voies et des ballasts, financés entièrement par SNCF Réseau.

C.S.

# "SOIGNEZ AUSSI VOTRE BUDGET."

SANTÉ ET PRÉVOYANCE

JUSQU'À

# 200€ OFFERTS\*

DU 27 JUIN AU 13 NOVEMBRE 2022

Pour toute nouvelle souscription de contrats santé et prévoyance.

groupama.fr

Groupama

\*Du 27 juin au 13 novembre 2022, 200€ offerts sur la cotisation de la première année d'assurance pour toute nouvelle souscription d'un contrat Groupama Santé Active ou Groupama Santé Active Senior sous réserve d'une cotisation annuelle minimum de 200€ TTC, et 20€ offerts pour toute nouvelle souscription d'un contrat Garantie des Accidents de la Vie sous réserve d'une cotisation annuelle minimum de 200€ TTC. Chaque contrat peut être résilié séparément. Voir conditions et modalités de garantie.

Groupama Rhône-Alpes-Auvergne - Caution régionale et Recouvrement Mutuelles Agréées de Rhône-Alpes-Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr 69221 Lyon Cedex 09 - 778 83566 863 Lyon - Entreprise Régie par le Code des Assurances. Document d'information non contractuel - 3001\_Cat. 02/2022 - Clôture: Agence Rhône-Alpes Juin 2022.